

Man. J. B. Viger.

23

PEUPLE TRAVAILLEUR,

JOURNAL DEDIE AUX INTERETS DES CLASSES AGRICOLES ET OUVRIERES.

Versez l'instruction sur la tete du Peuple; vous lui devez ce Baptême.

VOL. I.

MONTREAL, MARDI, 5 FÉVRIER 1850.

No. 2.



LA FILLE DU CIMETIERE.

Ain : Un jour pur éclairait mon ame, etc.

Quelle est cette fille qui passe
D'un pied léger, d'un air riant ?
Dans son sourire que de grâce,
De bon é dans son œil brillant ?
Elle est modeste, et désespère
Ses compagnes par sa fraîcheur ;
Se beauté fait l'orgueil d'un père...
C'est la fille du fossoyeur.

Claire habite le cimetière,
Ce qu'au soleil on voit briller,
C'est sa fenêtre, et sa volière
Qu'on entend d'ici gazouiller.
Là-bas voltigent sur les tombes
Un couple éclatant de blancheur,
A qui ces deux blanches colombes ?
A la fille du fossoyeur.

On l'entend rire dès l'aurore,
Sous les lilas de ce bosquet
Où les fleurs, humides encore,
A sa main s'offrent en bouquet.
Là, que les plantes croissent belles !
Que les myrthes ont de vigueur !
Là, toujours des roses nouvelles
Pour la fille du fossoyeur !

Sous son toit, demain, grande fête,
Son père va la marier,
Elle épouse, et la nocce est prête,
Un jeune et beau ménager.
Demain, sous la gaze et la soie,
Comme en dansant battra son cœur !
Dieu donne enfant, travail et joie
A la fille du fossoyeur !

BRANGES.

Paris, 1er mars 1847.

CHRONIQUE POUR LE PEUPLE.

Montréal, 5 février 1850.

Un médiocre cultivateur, établi dans un village du district de Montréal, a rêvé il y a deux ans qu'une langue de terre, légitimement possédée par son inoffensif voisin, qui est un propriétaire aisé, devait faire partie de son acquisition. Pour atteindre son but, il s'empresse de se rendre à Montréal, où il arrive entre dix et onze heures du matin, au bureau de son avocat, bureau entièrement tapissé d'une bibliothèque d'ouvrages sur la jurisprudence, et dont l'étalage fait souvent croire aux bonnes gens de la campagne que le patron renferme dans sa cervelle toute la science de ses nombreux volumes in-folio.

— Vous me prenez dans un bien mauvais moment, lui dit l'avocat; car, dans dix minutes, il faut que je sois à l'ouverture de l'audience pour y plaider la cause la plus importante !

— Eh bien ! je reviendrai à midi.

— Impossible, car ma présence sera encore indispensable à l'audience.

— J'aurais cependant bien voulu vous conter aujourd'hui mon affaire, reprend l'obstiné campagnard.

— Eh bien ! parlez, parlez, puisque vous voulez que je vous écoute.

Et, de suite, l'avocat, les coudes appuyés sur son bureau, et la figure cachée dans ses mains, comme pour mieux recueillir et classer sans distraction dans sa mémoire le narré du plaideur, ne s'occupe au contraire qu'à repasser les belles phrases qu'il va

bientôt débiter au palais, sans avoir fait la moindre attention au bavardage de son client. Au moment où le campagnard terminait le récit de son affaire, le jeune clerk de l'office, en garçon stylé, vient délivrer son patron en lui annonçant qu'il est attendu de suite à l'audience.

— J'ai parfaitement compris votre affaire, dit le procureur, en se redressant; ce sont de ces procès qu'on gagne aisément. Cependant, je veux examiner les pièces, laissez-les moi, je vous écrirai bientôt pour causer de tout cela plus à notre aise.

De retour chez lui, notre cultivateur dissipe les craintes de sa chère moitié, qui ne partageait point les espérances de son entêté mari.

— Nous avons pour défenseur, dit-il, un fameux parleur; je lui ai raconté toute mon affaire, sans lui nommer d'abord le voisin; il n'a pas perdu un mot de tout ce que j'ai débité et m'a paru très content; c'est un procès gagné, je vois cela.

— Que le bon Dieu te protège !... Le lendemain, l'avocat reçoit la visite de l'un de ses intimes, client d'une toute autre espèce.

— Eh ! quel bon vent vous amène dans notre ville ? dit l'avocat.

— Dites donc ma mauvaise étoile ! Un maudit nouveau voisin, méchant bûcher s'il en fut, m'intente un procès qui n'a pas le sens commun. Je vous apporte mes titres de propriété, et...

— Nous avons tout le tems de les vérifier; en attendant, je vous invite à dîner avec moi.

Le plaideur villageois, de son côté ne recevant pas au gré de son impatience l'avis promis, s'était disposé dès le matin à partir pour la ville. Quelques lieues sont bientôt franchies lorsque la tête est montée; il demande à parler à son avocat; mais, ô stupéfaction ! il apprend par le clerk de l'office que son plus grand ennemi, celui enfin contre lequel il veut plaider, est en ce moment à dîner avec son avocat. Tout interdit d'abord, il a retrouvé sa voix pour se répandre en injures, crier à l'infamie, à la trahison ! Il se fait remettre son gré, mal gré ses papiers, et va dissiper sa mauvaise humeur dans une auberge située au faubourg St. Laurent. L'aubergiste, spectateur assidu des audiences du tribunal, et gazette vivante des plaidoiries, indique au plaideur courroucé un autre avocat, qui n'est pas sans vogue auprès des auditeurs habitués. Celui-ci, le plus fort en poumons, sait faire retentir les voûtes de l'audience de sa voix de stentor; il éclate, il tonne, passe subitement des malédictions foudroyantes aux accents du plus larmoyant pathétique; puis, sensible à fendre le cœur, il parle deux heures sans perdre haleine et sans que l'on comprenne trop sa plaidoirie, qui n'en paraît que plus profonde et plus sublime aux yeux des amateurs de grands coups d'éclat; il y a bien un autre avocat que l'on dit être le plus sage, très savant, le plus habile jurisconsulte, jouissant de la plus grande estime du tribunal; mais cet homme-là ne s'emporte jamais, et dès son premier exposé, l'assistance connaît toute l'affaire, sans que l'auditoire ait pu s'amuser de toutes ces attaques de réputation qui pro-

mettent de rigoureuses ripostes et qui intéressent en même tems ceux qui viennent chercher de vives émotions en la salle d'audience.

— Je ne veux point de cet homme-là, reprend vivement le villageois, l'autre me plaît par-dessus tout, c'est le bon celui-là; voilà le vrai défenseur qu'il me faut, et je vais de ce pas le trouver.

Le plaideur laisse ses papiers à ce nouvel avocat après lui avoir raconté le fait à sa manière.

— N'épargnez pas les écritures, ajoutez-il; menez-moi ça chaudement, et je saurai faire mon petit devoir. Ne ménagez pas les frais, qui perdra paiera.

Ce jurisconsulte examine plus à son aise, le lendemain, dans le silence du cabinet, les titres et le plan produit, et reconnaît que la demande est une véritable folie, mais il se dit à part: "ce diable d'homme est trop opiniâtre pour se rendre à l'évidence. Si je lui remets ses papiers, un autre pourrait peut-être les accepter, et je me serais privé de faire un petit bénéfice !"

Quelques mois s'écoulent à l'aide des remises d'audiences, des ordonnances sur les lieux, rapports d'arpenteur, procès-verbaux, feux roulans d'écritures entre les avocats, enquêtes et contre-enquêtes, &c., &c., &c. L'honorable juge-en-chef, voulant enfin mettre un terme à ces déplorables poursuites, fixe bien décidément le jour de la dernière séance pour clôture des débats et prononcé du jugement.

Le défenseur du campagnard, en désespoir de cause, ne pouvant faire prévaloir le moindre droit en faveur de son client, s'en dédommage en donnant des injures pour des raisons, et accable de ses plaisants anathèmes le propriétaire, sa partie adverse. — Le prononcé du jugement n'était pas douteux.

L'insensé plaideur ne s'en retourne pas moins chez lui plein de satisfaction; toutes les pitoyables apostrophes de son défenseur eurent le don de le ravir et le consoler. Sa pauvre femme, qui l'attendait en tremblant, le voyant arriver doublant le pas, l'air tout rayonnant de joie, se jette dans ses bras.

— Le voilà donc enfin terminé ce malheureux procès qui m'a donné tant de tourmens le jour et la nuit !

— Mais tu te trompes, pauvre Joseph, le procès n'est pas du tout terminé.

— Ah ! mon Dieu ! pas encore fini.

— Si fait, quand je dis fini, ce sera si je le veux bien.

— Vous vous êtes donc accommodés ?

— Fi donc ! pour qui me prends-tu ? Oh ! mais si tu l'avais entendu mon avocat; plus le juge voulait lui imposer silence, plus il s'emportait. Ah ! oui, c'est un chenu, un faimeux cet avocat-là.

Et au moment où notre plaideur de la campagne s'extasiait ainsi, la pauvre femme l'interrompt en lui disant :

— Mais nous avons perdu, qu'allons-nous devenir, bonne Sainte-Vierge ! qu'allons-nous devenir ?

— Est-ce que je n'ai pas le droit d'en rappeler devant la Cour d'Appel ? et j'en rappellerai, ne serait-ce que pour avoir le plaisir de fatiguer mon adversaire.

Il s'agissait maintenant pour la pauvre famille de payer les honoraires des avocats qui s'élevaient à une bien forte somme. Cette somme ne pouvait être trouvée qu'en faisant un emprunt sur la petite habitation. Ce désolant sacrifice allait se faire, lorsque le notable habitant, qui avait dû se défendre de l'injuste agression du campagnard, envoya chercher la bonne Josephine.

— Restez chez vous, lui dit-il; votre mari mériterait bien de recevoir la dure leçon qui lui est due, mais ce serait également sur vous et sur vos enfants que le malheur retomberait. Gardez tout ce que vous possédez et dont vous avez tant de besoin, c'est moi seul qui vais me rendre chez nos avocats pour leur solder ce qui leur est dû, mais que votre insensé de mari n'y revienne pas, il ne me trouverait pas deux fois d'humeur à agir de la sorte.

Vivement touchée de ce trait de générosité, cette excellente mère de famille allait volontiers se jeter aux genoux de son bienfaiteur, si celui-ci ne se fut opposé à de pareils témoignages de gratitude. — La pauvre femme, passant subitement du plus profond chagrin à la plus douce joie, revint précipitamment apprendre cette bonne nouvelle à son mari, qu'elle trouva fumant tranquillement sa pipe près du feu, sans aucunement s'émouvoir de tout ce qui se passait. Incapable d'admettre la possibilité d'une si belle et noble action, d'un trait de pure générosité, il écoute le récit de sa femme avec un air de pitié, et lui dit de ce ton d'insouciance qui révolterait les plus insoucians :

— Pauvre diable que tu es, ne vas-tu pas croire que je lui dois des obligations; tu ne vois donc pas qu'il a craint mon appel de ce jugement devant une autre cour?

LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

MONTREAL, MARDI, 5 FÉVRIER, 1850.

— Quand on considère le progrès que l'éducation a encore à faire en Canada, et l'ignorance par là même du grand nombre qui gissent encore dans les ténèbres, dépourvus de cette manne intellectuelle qui, seul, peut assurer le bien-être du peuple, le philanthrope, l'homme qui a à cœur la prospérité de son pays, ne peut demeurer froid spectateur, sans désirer quelque chose de mieux. — Pour opérer donc ce changement, cette régénération sociale, que nous faut-il, si ce n'est un bon système d'éducation! Dans l'esclavage, l'homme n'a pas besoin d'éducation, car cette éducation aggraverait d'avantage son sort; mais lorsqu'il est libre, ses facultés rationnelles demandent à être développées. La science de la liberté n'est pas si aisée qu'on le pense, son étude exige des réflexions. Intimement liée à toutes les branches philosophiques et morales, elle demande une grande attention de ceux qui veulent propager l'instruction populaire dans ce pays.

Vouloir faire sentir l'importance de l'éducation en général, serait une tâche inutile. L'on a vu dans tous les temps que l'éducation avait toujours joué un grand rôle chez tous les peuples qui tiennent un rang honorable dans l'histoire. Tous les législateurs anciens se sont servis de l'éducation comme d'un moyen propre à maintenir et à propager leurs institutions. Ils regardaient la jeunesse comme le domaine de la patrie, et n'ont laissé aux pères et mères que la satisfaction d'avoir produit des citoyens. Ils s'emparaient des enfants qu'ils façonnaient à leur manière, persuadés qu'ils étaient, que c'était à cet âge tendre qu'ils devaient jeter les semences de la moisson sociale. Si nous ne faisons de même, ce sera notre mort. C'est à présent plus que jamais qu'il devient important de faire fonctionner l'éducation dans toutes les parties du Canada.

C'est de la jeunesse canadienne que doit dépendre cette future régénération. Sans une bonne organisation sociale, on pourra commencer, mais on n'ira pas loin. Si, au contraire, on y établit un bon système, tout contribuera à les inviter à cultiver leurs facultés intellectuelles, et comme ce système devra se proportionner aux moyens pécuniaires et aux talents, on verra moins de jeunes gens perdre leur jeunesse à des études au dessus de leur portée et aspirer quelquefois à des professions au dessus de leur fortune.

Dans les circonstances actuelles, l'éducation devrait être dirigée d'après des vues nationales. L'espoir de la patrie réside dans la génération qui s'élève, et si nous ne voyons pas à ce que de bonnes maisons d'éducation soient établies dans toutes les parties du Canada, la jeunesse demeurera stationnaire, et, alors, adieu à nos projets de liberté et de future régénération.

Le système d'instruction populaire en Canada est radicalement mauvais; nous avons, il faut l'avouer, nos maisons d'éducation, nos collèges qui ne répondent pas au plus grand bien du plus grand nombre. Nos campagnes sont couvertes de maisons d'écoles, mais au lieu de faire prospérer le pays, l'éducation s'est arrêté là. Mais comment assurera-t-on une amélioration dans le plan d'éducation à la campagne? Pour atteindre ce but, nous croyons qu'il faudrait de bonnes écoles et de bons instituteurs qui seraient rémunérés selon leur mérite.

Si un jeune homme se sentait des talents pour l'architecture, la sculpture, la peinture, ou quelques autres branches, serait-ce dans nos collèges qu'il les apprendra? Non, car il trouvera ces goûts en butte avec l'enseignement qui y est généralement suivi. Il se dégoûte de l'étude; au lieu de progresser, il rétrograde; et, souvent, au lieu de devenir à faire un sujet utile à la société, il ne fait le plus communément qu'un être inutile. — Améliorons donc le plan d'étude de nos collèges, et principalement, voyons à ce que l'éducation fonctionne bien à la campagne, et, alors, cette régénération que nous désirons tant, aura lieu, car là où le système est bon, l'éducation fonctionne. Pour s'en convaincre, il ne suffit que de jeter la vue sur les autres peuples.

Le pays romaneque de la Suisse nous en offre une preuve bien convainquante. Cette belle contrée possède de hautes écoles dans tous les villages et cantons du pays. Les paysans en général sont plus intelligents et plus instruits que les personnes du même rang dans un grand nombre d'autres pays. Mais dans aucun pays, pouvons-nous trouver un exemple qui démontre plus de rapports qu'aux Etats-Unis? L'éducation, là, est si répandue, qu'il se trouve même rarement un homme de basse condition qui ne sache lire et écrire. — Interrogez l'artisan américain sur la politique de son pays, sur l'agriculture, même sur les différents gouvernements d'Europe, et il vous répondra, à votre grande surprise, comme un homme qui aurait fait une étude particulière de ses différentes branches d'éducation: agriculture, commerce, et politique; il sait tout superficiellement, vous nous direz; mais, n'importe, toujours, l'instruction qu'il a, le rend indépendant; de là vient que les Etats de l'Union Américaine sont si florissants. — Une autre preuve de l'éducation du peuple américain, est le nombre de journaux publiés dans les divers états de l'Union. La publicité à aux Etats-Unis une vie acquise, et cette vie contribue au grand bien de son immense population.

Il nous suffit maintenant de considérer si les canadiens ne pourraient pas jouir du même avantage. Une attention suivie de la situation des habitants en Canada nous prouve qu'elle ne forme aucune exception au principe général, mais au contraire, chaque circonstance dans leur condition, nous apporte de nouvelles preuves en sa faveur.

Le peuple canadien, comme nous le savons tous, est un peuple agricole. Et c'est parmi un tel peuple, que l'éducation pourrait être le plus aisément introduite. Les bons habitants de nos campagnes possèdent cette simplicité et cette ingénuité de manière qui, une fois instruits, les prédisposent au charme de la lecture. Alors, l'instruction, une fois ré-

pandue chez le peuple "travailleur," l'agriculture serait mieux cultivée, car à qui est attribué le peu de progrès que les canadiens ont de faire dans l'agriculture, les sciences et les arts? La réponse n'est pas difficile à donner: c'est à l'ignorance des cultivateurs à qui il faut s'en prendre. Leur manque de connaissances les empêchent de connaître et d'adopter les nouvelles méthodes d'enseignements. Les connaissances ont déjà une tendance à se propager, et une fois enracinées chez le peuple, elles fructifieront. Mais si nous tardons de répandre ces semences jusqu'à ce que le vice empoisonne le sol, alors, plus d'espérance, et les succès qui sont offerts aujourd'hui ne le seront plus alors.

LA TENURE SEIGNEURIALE. — Les délégués nommés dans les différentes paroisses du district de Montréal pour prendre en considération les moyens de réformer et d'abolir la Tenure Seigneuriale, sont invités de se réunir le 12 février prochain; à Montréal, dans les salles de l'Institut, rue St. Paul, No. 1064, pour prendre en considération le rapport soumis par le comité.

En voyant ainsi les délégués des différentes paroisses du district prendre tous les moyens possibles pour faire disparaître les lois féodales du pays, nous ne pouvons que nous réjouir, car jusqu'ici ces lois ont empêché le pays de prospérer. Depuis 1790 que l'on discute cette question dans les journaux publics, on n'est pas encore parvenu à trouver une mesure qui puisse satisfaire les censitaires et les seigneurs.

En 1824, quelques représentants de la Chambre d'Assemblée avaient essayé de faire passer un projet, mais leurs efforts furent totalement infructueux; mais aujourd'hui le public semble s'en occuper plus sérieusement que jamais, et après avoir été témoin des efforts du docteur Davignon et d'un grand nombre d'autres personnes pour faire disparaître cette Tenure Seigneuriale du pays, nous ne doutons nullement qu'avant longtemps ces lois barbares ne seront plus en force en Canada.

Nous savons que ceux qui veulent abolir ou réformer la Tenure Seigneuriale rencontrent de grandes difficultés dans l'exécution de leur projet. La plus grande difficulté qu'il peut y avoir, c'est de trouver le moyen d'indemniser les seigneurs. Les habitants de Bas-Canada, comme on le sait fort bien, sont dans l'impossibilité de pouvoir continuer, vu qu'ils n'en ont pas les moyens; ainsi, il s'agirait de trouver les moyens, tout en demandant l'abolition de la Tenure Seigneuriale, de satisfaire pleinement les seigneurs et les censitaires; c'est ce que nous attendons avec confiance de ceux qui s'occupent de cette question.

Enfin, soit que nous obtenions par une loi l'abolition de cette tenure, ou soit que nous obtenions simplement une réforme, il appartient certainement à chaque membre de la grande famille canadienne d'avoir recours à l'association, car au moyen de l'association, toutes les forces s'uniront, on priera en commun, on frappera en commun à coups redoublés et non interrompus aux trois portes de la législature. Et, ainsi, après plusieurs demandes réitérées, le peuple de ce pays obtiendra soit l'abolition de nos lois féodales, ou une réforme complète.

ARGUMENTS EN FAVEUR DE L'ANNEXION. — Il est quelquefois bon de faire connaître au peuple de ce pays, les salaires que reçoivent les membres du Conseil Exécutif en ce pays, et de donner aussi une liste des salaires que reçoivent les personnes qui sont à la tête du gouvernement de la grande république américaine. En voyant ces chiffres, le peuple pourra faire lui-même ses propres réflexions.

D'abord, aux Etats-Unis, on voit que le président reçoit un salaire de \$25,000, et le vice-président, \$5,000 par année.

Le gouverneur-général du Canada reçoit un salaire de \$31,108 par année.

L'Exécutif, aux Etats-Unis, se compose de sept, dont six reçoivent un salaire de \$6,000 par année, et un \$4,000.

En Canada, le ministère est composé de dix personnes, et leurs salaires sont comme suit :

Deux procureurs généraux à \$4,400 chacun	\$8,800
Cotising, etc.	1,600
Secrétaire provincial	4,000
Receveur général	4,000
Inspecteur général	4,000
Président du conseil	4,000
Orateur de la chambre	4,000
Commissaires des travaux publics	3,000
Assistant commissaire	2,600
Outre cela il y a deux solliciteurs généraux qui font partie de l'exécutif à \$2,400	4,800

Les salaires que reçoivent les membres de l'exécutif aux Etats-Unis sont \$70,000

Les membres de l'exécutif en Canada reçoivent \$75,000

Il y a donc une différence de \$ 5,000

On ne doit pas oublier que la population actuelle des Etats-Unis est de 30 millions d'habitants, tandis qu'en Canada, on compte à peine 1 million et demi.

A présent, qui pourra nier les immenses avantages que le Canada pourrait retirer, s'il devenait à faire une partie de la république qui nous avoisine? Le peuple de ce

LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

pays aurait alors pour représenter ses intérêts, des hommes qui recevraient pour leur services des prix raisonnables, au lieu des salaires qu'ils reçoivent actuellement. Nous aurions un gouvernement à bon marché, et c'est déjà beaucoup pour nous faire désirer l'annexion.

ORGANISATION DU TRAVAIL. — Nous nous proposons d'agiter prochainement le plus grand problème des temps modernes. Ce grand problème, c'est de pouvoir organiser le travail de telle manière que les ouvriers ne manquent jamais d'ouvrage. — Pour accomplir ce grand ouvrage que le peuple travailleur nous a imposé, nous ferons un appel à toutes les opinions, à toutes les lumières, afin que notre œuvre commence par l'impartialité! — Le mal présent est très grand; la nécessité du remède en sera mieux sentie. Les entrepreneurs disent: "C'est fait! c'est une société qui s'en va!"

D'autres part, les ouvriers sont agités de pensées inquiètes. Beaucoup ne veulent plus subir les anciennes conditions du travail. Que faire? C'est ce dont nous allons nous occuper aussitôt que nous nous serons mis en communion de sentiments avec le peuple travailleur!

LES BIENFAITS DE L'ASSOCIATION. — On ne peut trop se convaincre des bienfaits qui découlent généralement d'une association bien conduite. En même temps le but d'une association semblable ne peut que contribuer au bien-être du plus grand nombre. Jusqu'ici, avons-nous eu une association basée sur des idées semblables? Avons-nous eu une association qui ait le moins contribué au plus grand bien du plus grand nombre? En ce moment donc, où tout change, où tout gravite vers une ère de liberté, nous devons faire en sorte de fonder une association où le "peuple travailleur" pourra venir instruire et puiser des connaissances utiles et pratiques! Nous connaissons ce qu'il peut y avoir de difficile à fonder une pareille association; mais, avec de la persévérance et du courage, nous ne pouvons que nous convaincre qu'une association semblable pourrait faire un bien immense au peuple canadien. — Nous invitons donc encore une fois le "peuple travailleur" à venir s'entretenir avec nous, afin de chercher quels seront les meilleurs moyens à employer pour fonder une association qui puisse lui être utile!

RECENSEMENT DE LA VILLE. — D'après un rapport des procédés de la Corporation, publié il y a quelques jours dans le Herald, on voit qu'il y a eu un certain nombre de personnes nommées pour faire le recensement de cette ville, en vertu de l'acte 10 et 11 vict. chap. 24. On doit désirer en ce moment connaître le véritable chiffre de la population de Montréal. En 1824, la population de cette ville était de 55 milles habitants; aujourd'hui, nous pensons que depuis l'année dernière notre population a diminué de six à sept milles au moins. — Nous espérons que les messieurs qui ont été nommés pour accomplir cette difficile besogne, n'auront cette fois aucune difficulté à rencontrer dans l'accomplissement de leur devoir, car il arrive quelquefois dans certains quartiers, que l'on refuse de donner les informations nécessaires. Toute personne qui s'oublierait jusqu'à ce point, pourrait être punie en vertu de la 11 section de la loi que nous avons citée.

Nous remercions La Minerve, L'Avenir, Le Montreal Canadien et le Montreal Herald d'avoir bien voulu annoncer notre apparition sur la scène du monde.

Tout en remerciant aussi le Morning Courier, nous lui dirons qu'il s'est grandement trompé, en disant que nous nous propositions, tout en demandant l'extension des principes démocratiques et l'annexion du Canada aux Etats-Unis, de combattre aussi le clergé. C'est là une erreur de la part de l'éditeur du Morning Courier, car il n'a rien vu dans notre premier numéro qui put le moins mentir à l'égard du clergé. En même temps, puisque nous en avons l'occasion, nous dirons que jamais nous nous servirons de notre plume pour attaquer ce vénérable corps, car nous le respectons au plus profond de nos cœurs. De plus, nous pouvons assurer le public, que tout en instruisant le peuple nous nous donnerons toujours bien garde de prêcher l'irréligion, l'anarchie et la désorganisation.

Nous étions sous une fausse impression, lorsque nous annoncions dans notre dernière feuille que M. J. L. BEAUDRY devait briguer les suffrages des électeurs du quartier St-Jacques aux prochaines élections municipales. M. Beaudry ne pourra pas se présenter vu qu'il se trouve maintenant en Europe. Mais tout en rectifiant cette erreur nous sommes fâchés d'annoncer que A. MONTREUIL, Ecr., N. P., doit se présenter comme le candidat du peuple. Nous souhaitons du succès à M. Montreuil. Nous connaissons parfaitement bien ses opinions politiques, et nous croyons que ce sont précisément ceux de la grande majorité du faubourg Québec. Aucune autre personne ne pourra mieux représenter les intérêts du quartier St. Jacques à la corporation que M. Montreuil. Electeurs du Quartier St. Jacques n'oubliez pas de voter en masse pour A. Montreuil, Ecr.

DE L'EMPLOI POUR LE "PEUPLE TRAVAILLEUR." — Il paraît certain, qu'il y a déjà eu un grand nombre de contrats de passés pour l'érection de nouvelles bâtisses dans Montréal, l'été prochain. Les bâtisses les plus importantes qui doivent être érigées, sont: un Palais de Justice, un nouvel hôtel Donegane, une Eglise vers la côte St. Pierre, un Palais Episcopal près de l'Eglise St. Jacques, et un nouveau Marché Sts. Anne.

Espérons que l'érection de ces bâtisses donnera pendant quelque temps de l'ouvrage à nos centaines de travailleurs et les empêchera d'émigrer vers les Etats-Unis d'Amérique.

Samedi dernier, il a été reçu à Montréal, une nouvelle par le télégraphe, venant de Toronto, annonçant que le gouverneur avait reçu une dépêche de lord Grey, approuvant les démissions qui ont été faites dernièrement, de ceux qui avaient pris part au mouvement annexionniste ainsi que les mesures prises relativement au siège du gouvernement.

SOLENNITÉ RELIGIEUSE. — L'Eglise Saint Jacques a été, samedi matin, le théâtre d'un spectacle aussi imposant par sa grandeur qu'intéressant par sa nouveauté. Sa Grandeur l'Evêque de Montréal, déjà si cher à ses ouailles à bien des titres, a encore acquis, s'il est possible, un nouveau droit à leur reconnaissance par l'introduction dans notre ville d'une nouvelle société appelée "L'Enfant Jésus," société où les jeunes enfants iront puiser les premiers principes de la morale et de la religion! — Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'inviter le peuple canadien à concourir de tout son pouvoir à cette œuvre admirable, l'éloquente parole du vénérable Prélat a déjà suffisamment démontré l'avantage spirituel et temporel de cette sainte confrérie.

L'autre jour, en parcourant l'Album Littéraire de la Minerve, nous fûmes flattés de voir un portrait représentant Sa Majesté impériale Faustin Soulouque, empereur d'Haiti. — Ce portrait est l'œuvre de M. Fortier, qui, certes, ne peut que lui faire honneur. — Comme graveur sur bois, M. Fortier pourrait entrer en compétition avec les graveurs sur bois du Journal Illustré de Londres, ou du Frère Jonathan, publié à New-York. — Nous encourageons M. Fortier à cultiver son talent.

L'ATHÉNÉE. — Les membres de cette Société Politique et Littéraire, ont décidé samedi dernier, en grande majorité, qu'il serait avantageux pour le Canada de joindre la Grande République Américaine.

THÉÂTRE ROYAL. — Enfin, Montréal se réveille de son assoupissement pour ainsi dire léthargique, et secoue la poussière de ses saules. Le spleen, cette maladie originaires d'Angleterre qui semblait s'être emparée de nos bons seigneurs et bourgeois, ainsi que de l'humble prolétaire, a disparu pour toujours, du moins nous en avons l'espoir. Les bals publics et privés, les soirées, les assauts d'armes (nouveauté pour le Canada) ont fait place à cette apathie pour tout ce qui ressemble au plaisir. Ce soir a lieu la grande fête annuelle de l'Institut Mécanique, fête populaire s'il en fut, et, lundi prochain, Messieurs les Amateurs de la Garnison, qui ont devancé toutes les sociétés théâtrales de Montréal, vont se lancer sur la scène au risque de perdre l'équilibre et de jouer à des empty benches, ce qu'à Dieu ne plaise, nous sommes bien loin de leur souhaiter pour l'honneur de notre bonne ville et de nos braves citoyens. Nous osons nous flatter que nos compatriotes s'empresseront de faire mentir toutes nos craintes, et qu'ils témoigneront par leur présence en foule au théâtre, qu'ils possèdent encore le goût du spectacle. Les pièces choisies pour l'occasion sont The Sleeping Draught, suivie de The Hunchback Tailor of Tamworth, deux pièces recommandables sous tous les rapports, et dont les rôles seront parfaitement remplis, nous en sommes certains d'avance. — Ainsi donc, nous dirons aux amateurs et dilettants du jour, et il en est beaucoup parmi nous, rappelez-vous de la soirée théâtrale de lundi prochain.

Nous dirons un mot à notre confrère du Montreal Gazette dans notre prochain numéro.

AUX CORRESPONDANTS. — B. voudra bien nous déclinier son nom, avant que nous nous décidions à publier son morceau de poésie. C'est une condition à laquelle nous tiendrons toujours.

TRIBUNE DES TRAVAILLEURS.

Liberté, Egalité.

M. le Rédacteur,

Il est notoire que dans notre pays on ne donne pas au choix des gazettes toute l'attention que demande l'importance du sujet. Pourquoi s'abonne-t-on aux journaux? Il est plus difficile de répondre à cette question qu'à plusieurs autres concernant nos actions. L'amour du gain est ce qui porte le plus puissamment à agir; mais quel avantage les ouvriers et les cultivateurs peuvent-ils tirer de la lecture de la plus grande partie de nos journaux publics en cette province? Il est bien connu qu'aujourd'hui, dans le Canada, la plupart des feuilles publiques, sont sous l'influence et le contrôle de partis politiques opposés, et sont employées pour des fins politiques, à l'exclusion presque absolue des faits simples et intéressants, dont la connaissance pourrait être utile à un grand nombre à moins que ces faits ne puissent servir à des fins politiques. Agissant conformément aux vœux de leurs patrons politiques, les rédacteurs de ces journaux cherchent à entretenir les sentiments d'animosité et de haine qu'ils croient propres à augmenter leur force numérique aux dépens de leurs adversaires. Il y a pourtant quelques éditeurs qui conduisent leurs feuilles sur d'autres principes, et dont la plume n'est pas asservie à la volonté de celui-ci ou de

celui-là. Si chaque ouvrier ou chaque cultivateur, lorsqu'il se propose de souscrire à un journal, réfléchissait sur le sujet, et se faisait ces questions: "Pourquoi vais-je m'abonner à ce papier? Est-ce afin que je puisse entrevoir les choses d'une manière impartiale, ou est-ce pour continuer à partager les opinions dont je suis déjà imbu? Quelle espèce de gazette me conviendrait mieux: Une gazette qui traite des choses qui ont rapports à ma profession, ou un journal qui traite des questions qui me sont étrangères et avec lesquelles je ne veux rien avoir à faire?" Si, dis-je, l'on se faisait ces réflexions avant de s'abonner à un journal, on pourrait en tirer de grands avantages.

Montréal, ce 5 février 1850.

M. le Rédacteur,

Permettez à un pauvre ouvrier de paraître aujourd'hui à votre tribune, afin de vous exposer ma misère et mes souffrances! Déjà trois mois se sont écoulés, et je ne me suis pas encore procuré d'ouvrage. — Il n'y a ici, à Montréal, aucune entreprise quelconque... Hélas! si je pouvais seulement gagner assez d'argent pour pouvoir donner du pain à ma famille!... J'aurais bien le désir de laisser le Canada, mais je ne le puis. Je suis sans argent... Oh! monsieur! veuillez donc me dire la cause première de nos souffrances? Quel serait donc le meilleur remède à tous ces maux? Votre mission est grande... Vous êtes appelé par l'intermédiaire de votre journal à consoler le pauvre ouvrier, à lui enseigner les moyens de gagner sa vie. — Daignez donc nous indiquer un remède efficace à notre présente misère, et des centaines d'ouvriers vous béniront du plus profond de leurs cœurs.

Montréal, 5 février 1850.

N. E. — Nous remercions bien sincèrement notre concitoyen Un Menuisier du compliment qu'il nous fait, en nous disant que nous sommes appelé à indiquer aux populations pauvres un remède efficace à leurs maux. — Oui, nous ferons toujours en sorte de répondre à l'appel que pourra nous faire l'ouvrier! — En réponse donc à la demande que nous fait notre correspondant, nous lui dirons que la cause première de ce malaise général dont il se plaint, est dû à notre état colonial, et que le remède le plus efficace pour faire disparaître ces maux du pays, est de devenir citoyens de la Grande République Américaine qui nous avoisine.

CHARADE.

Lise, grâce à l'amour, assise en mon premier,
Jette à peine un regard sur la foule idiote,
Qui, pour la voir, par fois se bouscule et se crotte
Lise se mécomait, Lise n'est qu'une sottise,
Que le caprice hier a prise à mon entier,
Et qu'on verra demain, lecteur, porter la honte
Ou faire pire en mon dernier.

ALMANACH
ET
CALENDRIER
POUR
1850
A vendre en gros et en détail, chez J. B. ROLLAND
et à l'imprimerie de
LOUIS FERRAULT.
5 Février.

AVIS.

Une VACHE égarée se trouve chez une personne résidente dans le faubourg Québec depuis quelques semaines sans encore avoir été réclamée. La personne qui l'aurait perdue est priée de passer à ce bureau le plus tôt possible afin d'y reprendre le lieu où elle se trouve.
5 février 1850.

HOTEL D'YAMASKA,
[YAMASKA HOUSE.]
Village de Saint Hyacinthe.

LES sousignés ont l'honneur de témoigner au public leur reconnaissance de l'accueil par lequel ont été récompensés les efforts qu'ils ont faits, pour donner aux habitants de St. Hyacinthe un café digne de leur patronage. Désireux de mériter toujours le faveur publique, ils ne négligeront rien pour maintenir, dans leur établissement, l'éligance et le confort. Les rafraichissements et liqueurs seront toujours du meilleur choix.
E. PAJEAU & Cie.
St. Hyacinthe, 2 février 1850.

J. N. ROY
LIQUORISTE.
7, Rue des Allemands, faubourg St. Laurent.

A constamment en main un assortiment de LIQUEURS FINES qui me cèdent en rien aux meilleurs liquours importés d'Europe, qu'il disposera à des prix très modiques, soit en gros ou en détail.
22 Janvier.

ANNONCES.

PHARMACIE DU DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours, en face de l'Hotel, Donagana ci-devant.

EN outre de son grand assortiment de MEDICAMENTS, PARFUMERIE, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à l'usage des plus renommés annoncés dans les Gazettes.

- List of medicines: Baume de Ste. Geneviève, Do de Copahu, Elixir Pulmonique, Do de longue vie, Do de Patagonique, etc.

Variété de Pastilles ou Lozanges médicamenteuses à l'usage des enfants, etc., etc. On garantit véritables (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie.

M. H. TRUBEL, M. D. PETITE RUE ST. JACQUES, Porte voisine de J. A. Labadie, Ecr., Notaire. 29 janvier 1850.

T. E. DODET D'ORSONNENS, MEDECIN, Rue Saint Louis, Faubourg Saint Louis, Près du Champ-de-Mars, Montréal, 29 janvier 1850.

DR. GENAND, ENSEIGNURE DES RUES LAGAUCHETIÈRE & ALLEMANDS. 29 janvier 1850.

LOUIS BÉTOURNAY, AVOCAT, BUREAU DE J. U. BEAUDRY, ECUYER, RUE CRAIG. 29 janvier 1850.

T. R. WRAGG, AVOCAT, BUREAU 46, RUE CRAIG, 29 janvier 1850.

A. MONTREUIL, F. P., GRANDS RUES DU FAUBOURG QUÉBEC. 29 janvier 1850.

G. CATTELLI, 55, RUE NOTRE-DAME, MANUFACTURIER DE BUSTES EN PLATRE, ET DE Cadres pour Miroirs, Gravures, &c. &c. &c. 29 janvier 1850.

J. Gally, [RÉCEMMENT ARRIVÉ DE LONDRES.] INFORME les habitants de Canada en général, qu'il a loué une partie de magasin de M. CATTELLI, rue Notre-Dame, No. 55, et qu'il est prêt à exécuter, avec le plus court délai, toute espèce de CAGES D'OISEAUX, SAS, etc., etc.

500 MINOTS BEL FIN de table, à vendre par le soussigné, G. W. WRAGG, 26, rue St. Paul. 29 janvier 1850.

75 DOUZAINES BOUTEILLES BITTERS, assortis, de première qualité, à vendre par le soussigné, G. W. WRAGG, 26, rue St. Paul. 29 janvier 1850.

HOTEL



CANADIEN-FRANÇAIS.

J. Dumouchel

INFORME respectueusement ses amis et le public en général qu'il a ouvert un HOTEL sur un bon pied, dans une vaste maison, vis-à-vis le Marché Bonsecours, ci-devant occupé par M. ALEX. BOUARD DUBOIS.

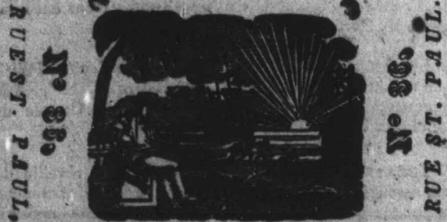
Il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honneur de leurs visites, lorsqu'ils auront occasion de venir à la ville.

Les dépendances de la maison sont spacieuses; il y a une grande cour, des étables, écuries et remises en très bon ordre. Les chambres sont bien fournies, la table sera bien servie et rien ne sera épargné pour que ce nouvel établissement mérite une part de l'encouragement du public.

Chambres privées et garnis à louer à des prix très modérés. 29 janvier 1850.

MAGASIN

DE PROVISIONS, ÉPICERIES, &c., &c., &c.



GEORGE WRAGG.

PREND la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN de PROVISIONS, ÉPICERIES, &c. &c.

Au lieu de ces usages, et que son ASSORTIMENT est composé d'articles de première qualité qu'il vendra à plus bas prix qu'ailleurs pour "argent comptant." 29 janvier 1850.

ED. LAMARCHE,

MARCHAND TAILLEUR, RUE LAGAUCHETIÈRE.

TIENT constamment un assortiment complet de Draps, Casimires, Patron de Coste, etc., Chemises, Cravates, Coils, etc., qu'il dispose à des prix très réduits.

Toutes espèces de langes pour de jeunes personnes, faites à quads dans le dernier goût. Les personnes qui voudront leur draps seront aussi bien servis que si elles le prenaient au magasin. Faubourg Québec, 29 janvier 1850.

MAURICE M'CLESKY,

TEINTURIER DE LAINE & SOIE, NETTOYEUR DE GARNITURES, A démenagé et demeure maintenant 187, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, Vis-à-vis la grocerie de M. Dunn.

REMERCIER respectueusement le public de Montréal et de ses environs, pour le patronage qu'il a reçu depuis qu'il a commencé ses affaires, et il espère une continuation de leur patronage. Il voudrait aussi faire remarquer qu'il a complété son établissement, de sorte qu'il est maintenant meilleur qu'aucun autre en cette ville. Il s'est procuré une machine présentée toute neuve pour lisser les garnitures d'indienne et des couvertures de sofas et de chaises. Aussi, une nouvelle machine à cylindre pour rendre la soie, l'écru, etc., aussi bonnes que neuves; aussi, une presse à chauffer, pour des dessus de tables, damas, robes de mérinos, châles, etc. Aucun article de marchandise que l'art de teinturier peut rendre meilleur, est arrangé par lui de la manière la plus parfaite et satisfaisante, promptement et beaucoup meilleur marché qu'aucun autre établissement dans l'Amérique du Nord.

GARNITURES D'INDIENNE, DE LITS ET DE FENETRES, Démontées, nettoyées, lissées et remontées, si on le requiert. COUVERTURES DE CHAISES & DE SOFAS, Nettoyées et lissées comme les d'origine.

Couvertures et Couvertes, Toies et Paillassons nettoyés, Taffetas arrosés et teints. Robes de Nouvelle de Laine, nettoyées à la manière française, sans les défaire.

Toutes espèces de Soies Satins, Velours et Crépes teints et arrangés HABITS DE MESSIEURS.

Nettoyés, teints, pressés et rendus imperméables sans les décolorer. Gants de Peau, nettoyés sans gâcher. Chapeaux de Paille de Mecklenbourg teints d'aucune couleur.

ROBES DE DEUIL TEINTES EN 48 HEURES.

M. N. E. McCLARY n'a aucun affaire avec l'imprimeur qui établitement que ce soit dans ce genre à Montréal. 29 janvier 1850.



Mannuel DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE, DÉDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE RÉVÉREND C. CHINQUY, P.T.M.E., J. B. ROLLAND

L'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et Instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la campagne. Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE, et se vendra au même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture. 29 janvier 1850.

REGISTRES DE PÂROISSE.

Le soussigné a préparé une quantité de REGISTRES pour les paroisses, de différents nombres de feuillets, qu'il vendra à des prix très modérés, et dont il garantit la solidité de la reliure, étant reliés avec les meilleurs matériaux, et par un des meilleurs ouvriers du Canada. Il se chargera de les faire coter et paraître. J.-BTE. ROLLAND. 29 janvier 1850.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA

Minerve.

Le soussigné se charge de l'impression de tous les ouvrages de VILLE, (JOBS) tels que: LIVRES, BROCHURES, AFFICHES, CATALOGUES, SOMMATIONS, CIRCULAIRES, ARTES, CONTRATS, Lettres Funéraires, Musique, &c. LUDGER DUVERNAT. 29 janvier 1850.

L'ALBUM

LITTÉRAIRE & MUSICAL DE La Minerve

PARAIT tous les mois par livraisons de 24 à 25 pages de matières, au modique prix de 60 par année pour les souscripteurs de cette dernière feuille, et de 50 pour ceux qui ne sont pas abonnés à ce journal; les paiements doivent être faits à l'avance au commencement de chaque semestre; autrement, on exigera 25 de plus des retardataires. Le prix des deux journaux réunis est de \$6 par an. LUDGER DUVERNAT. 29 janvier 1850.

POMPES A FEU.

M. LOUIS LEMOINE,

MÉCANICIEN DE QUÉBEC, CONSTRUIT des Pompes à Feu portatives de différents prix, DEPUIS \$10 JUSQU'A \$1000. avec toutes accessoires qui sortent de son atelier. Ses agents à Montréal, sont M. BRYAN & FRANK; à Québec, HENRY, G. L. marché de Haute-Ville. 29 janvier 1850.

CONDITION DU JOURNAL. LE PEUPLE TRAVAILLEUR.

CE Journal, DÉDIÉ AUX INTÉRÊTS DES CLASSES AGRICOLES & OUVRIÈRES, paraît une fois la semaine, tous les MARDI, au No. 5, Grande Rue du Faubourg Québec. Les correspondances, etc., etc. doivent être adressées sans de port, à GASPARD ROCH-LETTORÉ & CIE. Toute personne fournissant six abonnés payant, recevra le journal gratis.

ABONNEMENT.

Pour six mois..... 20 00 " douze mois..... 35 00 PAYABLE D'AVANCE.

TARIF DES ANNONCES.

Pour la première insertion, par ligne..... 20 00 Pour les insertions subséquentes, par ligne..... 0 01 Les annonces publiées pendant trois mois, par ligne pour chaque insertion..... 0 00 Pour une annonce d'une colonne pendant une année..... 15 00 " " " " pour six mois..... 9 00 " " " " pour trois mois..... 5 00 Une annonce de trois lignes pendant l'année..... 0 25 00

Toutes les annonces pour lesquelles on n'a pas pris d'arrangement au préalable seront publiées suivant les conditions ci-dessus et sans rebate ni réduction dans les prix. GASPARD ROCH-LETTORÉ & CIE, Imprimeurs et propriétaires.